

226C0003
FR0013183985-FS0001

5 janvier 2026

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

GENSIGHT BIOLOGICS S.A.

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 31 décembre 2025, la société Heights Capital Management, Inc. (101, California Street, Suite 3250 San Francisco, CA 94111, Etats-Unis), agissant pour le compte de CVI Investments, Inc. dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 31 décembre 2025, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société GENSIGHT BIOLOGICS S.A., et détenir, 19 683 921 actions GENSIGHT BIOLOGICS S.A. représentant autant de droits de vote, soit 8,91% du capital et des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuils résulte de la souscription à une augmentation de capital de la société GENSIGHT BIOLOGICS S.A.².

Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, le déclarant a précisé détenir :

- 48 470 510 bons de souscription d'actions (« BSA ») à dénouement physique, exercables jusqu'à leur date de maturité, soit (i) 60 mois à compter de leur date d'émission pour les BSA émis en novembre 2024 et juillet 2025 et (ii) 58 mois à compter de leur date d'émission pour les BSA émis en décembre 2024 et le 30 septembre 2025 et donnant droit à autant d'actions GENSIGHT BIOLOGICS S.A ; et
- 120 obligations convertibles en actions (« OCA ») à dénouement physique, exercables jusqu'au 28 décembre 2027, donnant droit à un maximum de 32 257 201 actions GENSIGHT BIOLOGICS S.A., sur la base de la limite de prix de 0,1958€ au 31 décembre 2025.

¹ Sur la base d'un capital composé de 220 890 398 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Cf. notamment communiqué de presse de la société GENSIGHT BIOLOGICS S.A. en date du 29 décembre 2025.